

Besançon, le 05 JUIL. 2010

Direction générale des services

Plateforme franco-suisse
pour le Doubs
Centre Nature Les Cerlatez
CP 212
CH-2350 Saignelégier

Direction de l'Environnement de l'Eau
et de l'Énergie
MH/CP
Votre correspondant : M. Michel HALLIEZ
Tél. 03 81 61 64 82

Monsieur,

Par courrier reçu le 8 juin 2010, vous avez souhaité attirer mon attention sur la mortalité anormale de poissons constatée sur le Doubs franco-suisse comme sur la Loue.

M. le Préfet du Doubs a réuni le 28 juin dernier les différents services de l'Etat habilités à conduire des investigations pour leur demander d'identifier les causes d'un phénomène assez inhabituel sur les rivières franc-comtoises.

Vous avez raison de souligner la diversité des nuisances auxquelles la faune aquatique doit faire face et que, sur votre secteur, les barrages hydroélectriques sont à l'origine de certaines difficultés.

C'est en réaction à ce constat que la Région a été avec les services de l'Etat à l'origine de l'accord qui a permis d'engager les travaux en cours d'achèvement sur les barrages du Refrain et du Châtelot.

S'ils ne permettront pas un retour à des écoulements naturels et si le tronçon court-circuité peu propice à la faune piscicole est maintenu, ces travaux doivent permettre de concrétiser des recommandations émises depuis de nombreuses années.

Il ne convient toutefois pas d'incriminer dans une confusion excessive toutes les causes potentielles d'atteinte au bon état écologique des rivières.

.../...

Une prolifération de cyanobactéries ne peut être considérée comme le témoignage d'une inefficience globale des dizaines de millions d'euros investies dans le département du Doubs pour réaliser des installations de traitement d'effluents.

Ce même 28 juin, les différentes autorités françaises réunies autour de M. le Préfet du Doubs ont convenu d'approfondir l'analyse des causes du phénomène constaté ce printemps pour en déduire les mesures utiles.

Un dispositif d'information et de concertation ne manquera pas d'être mis en place. Les modalités de son élargissement aux acteurs impliqués sur des rivières susceptibles de connaître des pollutions identiques à celles de la Loue devront être précisées.

C'est dans ce contexte que je proposerai l'examen de votre proposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente,

**Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général des Services**

Gilles Da Costa